



Direction Générale

Hervé MARTEL
Président du Directoire

Madame Chantal JOUANNO
Présidente
Commission Nationale du Débat Public
244 bld Saint Germain
75007 Paris

1314D18

Madame la Présidente,

Lors de sa séance du 30 mars 2018, le Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a acté la décision du maître d'ouvrage, à la suite de la concertation relative à l'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000, qui s'est déroulée d'octobre 2017 à janvier 2018, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

La concertation publique a montré un très large consensus sur la nécessité de développer le transport fluvial de conteneurs maritimes sur l'axe Seine, pour des enjeux de compétitivité et de protection de l'environnement. La concertation a également mis en évidence le caractère complémentaire des trois options d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000 soumis à discussion (la chatière, l'extension du terminal multimodal et l'optimisation des routes nord et sud).

Le Conseil de Surveillance a donc décidé d'inscrire le projet de chatière dans la programmation des investissements du Port du Havre, qui sera examinée lors du prochain Conseil de Surveillance du GPMH et de poursuivre les études, en vue de la préparation d'un dossier de demande d'autorisation.

Par ailleurs, la création de la chatière ne pouvant garantir à elle-seule le développement effectif et durable du transport fluvial de conteneurs maritimes sur l'axe Seine, le Conseil de Surveillance a également décidé d'engager, avec les acteurs concernés, un plan d'actions global pour le développement du transport fluvial de conteneurs maritimes, incluant cinq chantiers qui seront lancés avant la fin du premier semestre 2018.

La décision du maître d'ouvrage venant achever un processus de concertation lancé il y a près d'un an pour améliorer l'accès fluvial à Port 2000, je tiens à vous remercier pour la qualité de notre coopération et de la préparation des débats qui ont donné lieu à des échanges, dont l'ensemble des participants (Etat, Région, collectivités territoriales, associations environnementales et professionnels du secteur portuaire) a tenu à souligner la grande qualité et la bonne organisation.

Malgré un sujet technique, le public a été au rendez-vous et a contribué à éclairer la décision du maître d'ouvrage, lui donnant un panel de points de vue économiques et d'argumentations variées, pour réussir les prochaines étapes du développement du transport fluvial sur l'Axe Seine.

C'était aussi pour notre port, l'occasion de concerter le public et les professionnels du secteur sur un sujet très en lien avec notre développement et d'apporter les réponses du maître d'ouvrage sous la forme la mieux adaptée. Je crois que nous avons réussi ce pari, grâce à la coopération de chacun des participants et des équipes du Port du Havre qui ont été mises à contribution de manière intense et qui en retirent, elles aussi, une expérience positive.

Enfin, je tiens tout particulièrement à remercier Mme Marianne Azario, garante de la concertation, pour sa présence forte tout au long du processus de concertation. La sérénité et la fermeté, lorsque nécessaire, de ses interventions en séance ont très largement contribué à faire de cette concertation publique, non seulement un succès, mais aussi, je l'espère, une référence pour beaucoup d'autres projets, qui seront menés dans le secteur portuaire et industriel. Je me réjouis donc que Mme Marianne Azario puisse nous accompagner dans la phase de mise en œuvre des cinq chantiers fluviaux, qui s'ouvrira dès la fin du premier semestre 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.



Hervé MARTEL

Pièce jointe : décision du MOA sur AAFP2000